

INDEX **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

2006/2007

**Développement de
Médias Indépendants
Viables
au Afrique**



INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

www.irex.org/msi

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: msi@irex.org

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

www.irex.org

Coordonnateur de projet : Leon Morse

Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction: Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

Réviseurs: Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

Conception et mise en page : OmniStudio, Washington, DC

Imprimeur : Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

Traduction : Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

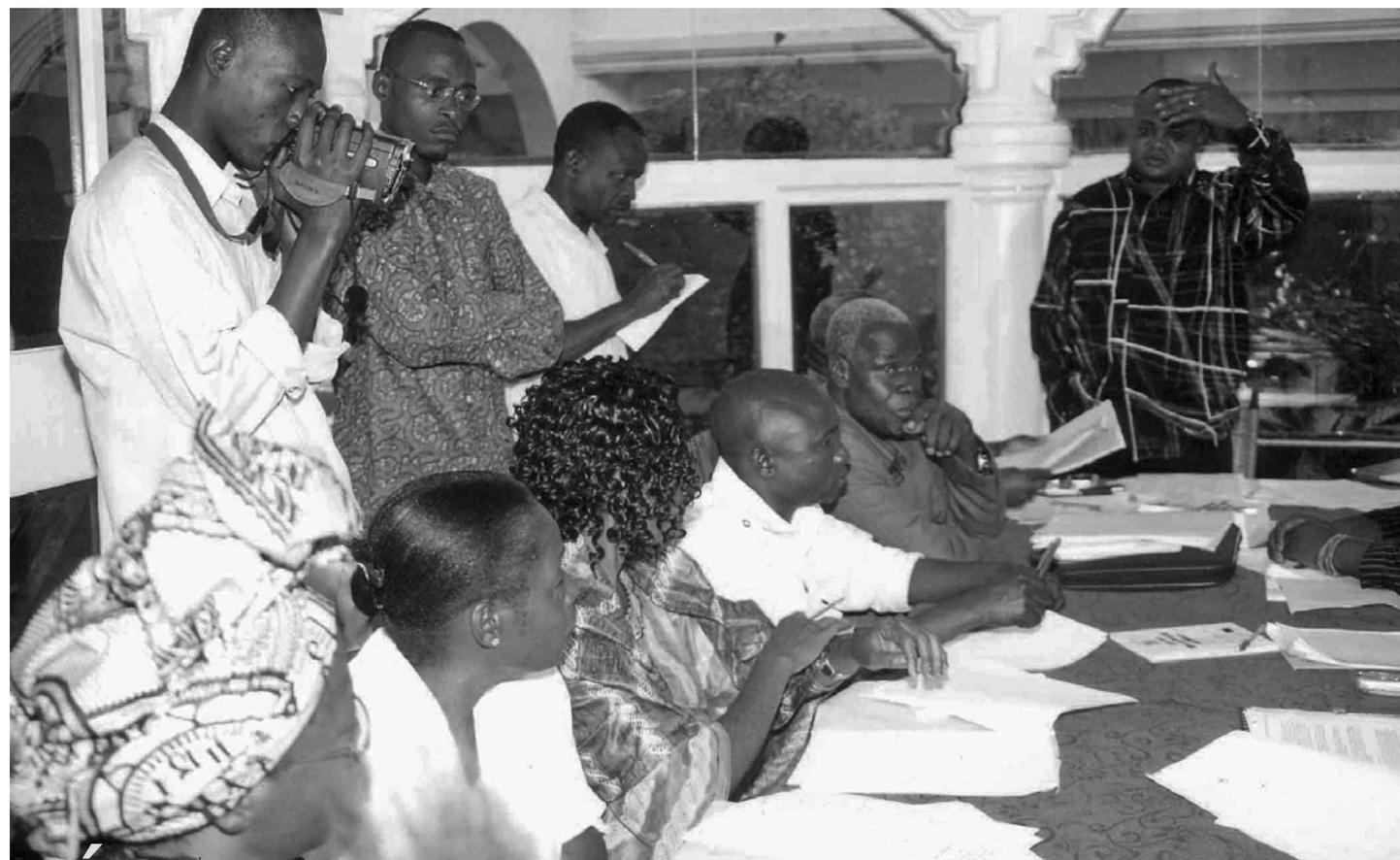
Notification de droits : il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

Remerciements : cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

Avis de non-responsabilité : les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

Les panélistes ont déclaré à l'unanimité qu'une presse indépendante et professionnelle était une condition sine qua non de la démocratie pluraliste. Selon eux, des difficultés dans les domaines suivants limitent la capacité des médias congolais d'assumer leur rôle de catalyseur de la démocratie : régulation et autorégulation; formation continue et permanente des journalistes; renforcement des capacités opérationnelles des syndicats; renforcement de la



REPUBLIQUE DU CONGO

viabilité économique des entreprises de presse.

« Le Tam-tam d’Afrique s’est éteint ». C’est en ces termes que, le 26 juin 2007, des journalistes ont annoncé à leurs pairs la mort soudaine de l’un des plus grands journalistes congolais. Joseph Gouala a été correspondant de l’Agence France Presse pendant de nombreuses années. Il était également le fondateur du journal de Brazzaville, *Tam-tam d’Afrique*. Ce journaliste laisse derrière lui l’image d’un grand professionnel, toujours très critique à l’égard des politiques africaines qui ont fait sombrer bien des pays dans le chaos; politiques auxquelles la République du Congo (Congo-Brazzaville) a goûté.

Le Congo-Brazzaville a obtenu son indépendance en 1960 et a été dirigé par un régime politique à parti unique, de 1963 à 1991. Des guerres civiles successives ont ravagé le pays en 1990 et en 1997, en partie en raison de la haine et de la rivalité qui existaient entre les dirigeants des partis politiques. La dernière de ces guerres civiles s’est terminée par la victoire du général Sassou Nguesso sur la coalition de ses principaux rivaux, le président Pascal Lissouba et le premier ministre, Bernard Kolelas. Ces deux opposants potentiels importants exclus, Nguesso a légitimé son pouvoir en remportant la présidence par des élections.

En juin 2007, une fièvre politique s’était emparée du pays et 1 237 candidats se disputaient les 137 sièges au premier tour de scrutin des élections à l’Assemblée Nationale. L’opposition et quelques voix éparses au sein de la majorité ont protesté contre la date hâtive des élections, dénoncé la mauvaise organisation et exprimé des doutes sur la fiabilité de la liste des candidats et sur l’indépendance de la Commission Électorale (Conel). Environ quarante partis et associations avaient demandé le boycottage des élections, mais en fin de compte, les principaux partis d’opposition ne se sont pas retirés de la course. Et, le second tour de scrutin a été reporté de la fin de juillet au début d’août.

Le Parti Congolais du Travail, le parti du président, et ses alliés ont terminé la course en conservant leur majorité absolue à l’Assemblée. Pour bien des observateurs de la scène politique congolaise, ces élections étaient un désastre : les observateurs internationaux ont rapporté de nombreux problèmes liés aux bulletins de vote, aux registres d’inscription des électeurs et aux bureaux de vote.

Les panélistes ont déclaré à l’unanimité qu’une presse indépendante et professionnelle était une condition sine qua non de la démocratie pluraliste. Selon eux, des difficultés dans les domaines suivants limitent la capacité des médias congolais d’assumer leur rôle de catalyseur de la démocratie : régulation et autorégulation; formation continue et permanente des journalistes; renforcement des capacités opérationnelles des syndicats; renforcement de la viabilité économique des entreprises de presse. Les notes accordées pour les objectifs témoignent d’un système mixte non viable. Seul l’objectif 3, pluralité des sources d’information, a obtenu une note supérieure à 2. Les objectifs 1 et 5, liberté d’expression et institutions de soutien, étaient à mi-chemin entre une note de 1 et de 2. Les objectifs 2 et 4, journalisme

COUP D'ŒIL SUR LE RÉP. CONGO

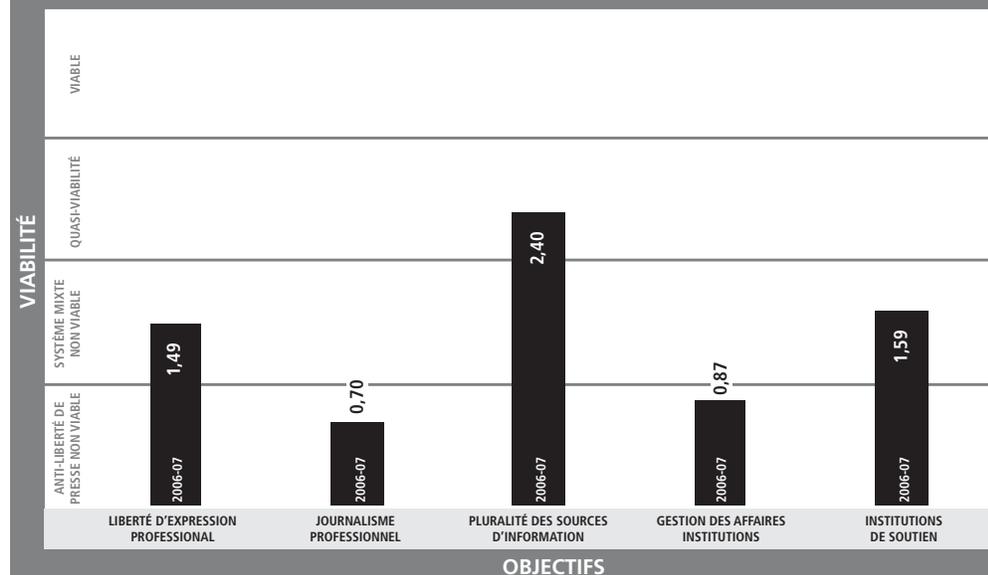
GÉNÉRAL

- > **Population** : 3 800 610 (juillet 2007, estimation *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Brazzaville
- > **Groupes ethniques (en % de la population)** : Kongo 48%, Sangha 20%, M'Bochi 12%, Teke 17%, Européens et autres 3% (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : chrétiens 50 %, animistes 48%, musulmans 2% (*CIA World Factbook*)
- > **Langues (en % de la population)** : français (officielle), lingala, monokutuba, langues vernaculaires et dialectes (parmi lesquelles le kikongo est le plus répandu) (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 3,806 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (Atlas 2006)** : 940 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 83,8 % (hommes 89,6%; femmes 78,4%) (estimation 2003, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Denis Sassou Nguesso (depuis le 25 octobre 1997))

DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de stations de télévision en activité** : presse écrite : un quotidien, *Dépêches de Brazzaville*, 40 journaux privés, 10 revues hebdomadaires; radio : 18 stations, dont Radio Liberté; stations de télévision : 10 chaînes
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : S. O.
- > **Indices d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : Agence Congolaise d'Information (propriété de l'État)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Utilisation d'Internet** : 70 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: RÉPUBLIQUE DU CONGO



Anti-liberté de presse non viable (0-1) : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

Système mixte non viable (1-2) : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

Quasi-viabilité (2-3) : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

Viable (3-4) : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

professionnel et gestion des affaires, avec respectivement des notes de 0,70 et de 0,87, avaient, plus que tous les autres, besoin d'amélioration.

OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 1,49

Alors qu'un ou deux des indicateurs de cet objectif ont affiché des résultats assez satisfaisants, très peu ont terminé près de la moyenne globale et quatre ont récolté des notes très basses. Du côté « bons élèves », les panélistes ont attribué une note juste au-dessus de 3 à l'indicateur 6, qui traite des lois sur la diffamation. L'indicateur 9, accès à la profession de journaliste, a obtenu une note presque aussi honorable. Par contre, les indicateurs 2, 3, 5 et 7, sur l'octroi de licence, l'entrée sur le marché et la structure fiscale, les traitements préférentiels accordés à certains médias et l'accès à l'information, se sont tous classés près d'un point ou plus sous la moyenne.

Depuis le début du processus de démocratisation du pays en 1991, tous les textes fondamentaux qui ont régi le Congo à savoir : l'Acte Fondamental de la Transition, la Constitution de 1992; l'Acte Fondamental de la Transition flexible (1997-2002) et la constitution actuelle (2002) réaffirment le principe de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Mais, en réalité, les autorités congolaises ont adopté des lois particulières à la presse, qui imposent des limites à la liberté par exemple, les lois régissant les licences. Selon les participants au panel, la volonté politique de mettre en vigueur la liberté de la presse n'est pas au rendez-vous. L'absence de quelque pression que soit de la part des syndicats et des organisations professionnelles des médias pour obliger le gouvernement à respecter la liberté d'expression et celle de la presse fait écho à ce manque de volonté politique.

Par exemple, la loi N° 8-2001, sur la liberté de l'information et de la communication, adoptée le 12 novembre 2001, a desserré l'étau qui comprimait la liberté de la presse en supprimant les peines de prison infligées aux journalistes trouvés coupables de délit de presse, mais il n'y a toujours pas de décrets ni d'arrêtés relatifs à l'application de plusieurs articles. Le secteur privé est réglementé par un code du travail, mais il n'existe pas encore de convention collective ou d'entente institutionnelle. Les panélistes estimaient que la presse congolaise doit perfectionner son environnement juridique et institutionnel afin de mieux protéger les journalistes.

Les participants ont également considéré comme une lacune juridique, la formation, en 2003, du Conseil Supérieur de

la Liberté des Communications (CSLC) qui comprend 11 membres. En effet, bien que cette instance de régulation soit légalement constituée, elle n'est pas fonctionnelle : elle n'a jamais octroyé une licence d'exploitation de radio ou de télévision au Congo-Brazzaville.

Edouard Adzotsa, journaliste indépendant, affirme qu'il existe 18 stations de radio et 14 chaînes de télévision au Congo-Brazzaville, mais qu'elles ne sont pas officielles et que certaines sont même illégales puisqu'elles ne disposent pas de licence d'exploitation. Lors d'une rencontre tenue en mai 2007 avec les directeurs des radios et des télévisions privées, le président du CSLC avait accordé « un délai de trois mois, du 8 juin au 8 septembre 2007, aux promoteurs des chaînes de radio et de télévision du département de Pointe-Noire et du Kouilou, pour la régularisation de leur situation vis-à-vis de l'occupation anarchique des fréquences, qui constitue une infraction pénale. » Malgré la nécessité évidente de réglementer les fréquences de diffusion, les directeurs des stations privées y ont vu une façon pour l'État d'avoir la main mise sur les médias. Le problème vient des coûts relativement élevés des attributions de fréquences : 7 900 000 FCFA (15

LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMOUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

Les autorités congolaises ont adopté des lois particulières à la presse, qui imposent des limites à la liberté par exemple, les lois régissant les licences. Selon les participants au panel, la volonté politique de mettre en vigueur la liberté de la presse n'est pas au rendez-vous.

000 \$) pour les stations de radio et 1 700 000 FCFA (3 500 \$) pour les stations de télévision.

Le coût d'enregistrement d'une entreprise médiatique, aussi bien que celui des amendes liées aux infractions, peut être exorbitant pour celles qui n'ont pas de revenus ou de réserves. Ils se situent entre 100 000 FCFA et 3 000 000 FCFA (200 \$ et 6 000 \$). Toutefois, au Congo-Brazzaville, il n'y a pas de loi, de décret ni d'arrêté qui assujettissent les médias publics et privés à la taxe sur les valeurs ajoutées. En outre, le marché est libre et la concurrence féroce, même, sans pitié. Les journaux ainsi que les stations de radio et de télévision n'ont pas à présenter de bilan d'activités ni de compte d'exploitation aux autorités.

Les attaques physiques contre les travailleurs des médias sont rares, cependant, les journalistes font l'objet de chantage ou de menace de suspension de leur accréditation chaque fois qu'ils parlent librement de sujets controversés, comme l'eau, l'électricité, l'opposition armée ou la gestion des revenus du pétrole. Cela s'applique tant aux représentants des médias étrangers qu'aux autres, qui sont principalement de nationalité congolaise.

Yvette Erica Bilala, journaliste de Télé Pour Tous, une chaîne privée installée à Pointe-Noire, la capitale économique du pays et la seconde ville en importance, a dénoncé le fait que le CSLC favorise les médias de l'État au détriment des médias privés : « Il y a quelques semaines, le président du CSLC, Jacques Banagazala a tenu une séance de travail avec les chevaliers de la plume et du micro sur les directives à observer pendant les élections législatives de 2007 par les médias privés et étatiques. Dans son allocution, il a affirmé que les émissions spéciales comportant des tribunes et des débats contradictoires ne seraient réalisées en direct que par les médias d'État. »

La plus grande réalisation en fait de protection légale pour les journalistes est l'élimination des peines de prison dans les cas d'infractions liées à leur profession, à l'exception d'un deuxième délit de diffamation contre le président. Cette loi est connue sous le nom de loi Ibovi, du nom d'un ancien

ministre de l'Information. Le Congo-Brazzaville a été l'un des premiers pays africains à décriminaliser la diffamation et d'autres infractions liées aux médias. La diffamation est punie uniquement par des amendes et des dommages-intérêts compensatoires. Les participants ont cependant souligné que les délits de presse sont rares au Congo-Brazzaville en raison des pressions politiques et administratives sur les journalistes, tant dans le secteur privé que public.

Pour Bernard Mackiza, l'un des doyens de la presse congolaise et président de l'Observatoire Congolais des Médias (OCM), « le problème le plus important est l'accès des journalistes aux sources d'information. Les administrateurs excellent dans l'art de confisquer l'information. Dans ces conditions, comment peut-on voir le journaliste donner des informations fiables? » Bien souvent, ajoute un autre participant, les journalistes étrangers ont un accès plus facile aux sources d'informations que les journalistes locaux. Les participants ont expliqué le phénomène par le fait que la profession est envahie de jeunes qui s'improvisent journalistes sans connaître tous les mécanismes de collecte et de recherche d'informations.

OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 0,70

Les panélistes ont attribué la note la plus basse à cet objectif et pareillement à tous ses indicateurs, sauf au deuxième, les journalistes suivent les normes éthiques, qui dépassait presque deux fois la moyenne globale.

LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

Le professionnalisme des journalistes congolais laisse grandement à désirer. Une opinion que les panélistes partageaient et une situation qu'ils ont tous déplorée. Un Code de la Presse Congolaise, issu des États Généraux de l'Information et de la Communication, tenus à Brazzaville en 1992, et intitulé « Charte des Professionnels de l'Information et de la Communication » énonce les droits et les devoirs des journalistes, notamment, l'obligation de respecter la vérité et de traiter l'information objectivement.

L'Observatoire Congolais des Médias (OCM), un organisme d'autoréglementation, est chargé de faire respecter le Code. Cependant, le reportage équilibré, objectif et bien documenté repose toujours dans l'imaginaire. Les panélistes ont évoqué plusieurs raisons pour justifier le peu de professionnalisme des journalistes congolais. L'une d'elles était le manque de formation en vue de la cueillette, du traitement et de la diffusion de l'information. La pauvreté généralisée en était une autre : le salaire d'un journaliste varie entre 10 000 FCFA et 20 000 FCFA (20 \$ et 40 \$) par mois. L'un des panélistes a ajouté « pour pratiquer la vertu, il faut un minimum de moyens ». Le fait que, malgré les lois existantes, les propriétaires de la presse ne suivent pas le Code du travail et ne signent pas de convention collective avec les journalistes aggrave la situation des bas salaires.

Bernard Mackinza, président de l'OCM a déclaré : « La caractéristique de la presse congolaise est qu'elle est exercée par des journalistes n'obéissant pas aux normes de la profession. L'éthique et la déontologie ne préoccupent ni les employeurs ni les journalistes. Beaucoup pratiquent l'autocensure par peur de décevoir leur sponsor ou de perdre leur emploi ».

Tout n'est pas que sombre. En juin 2007, le président du CSLC, Jacques Banangandzala, a organisé une rencontre avec les journalistes et les autres professionnels des médias pour les féliciter du bon travail qu'ils avaient accompli durant la campagne électorale. Il a dit que les médias, surtout de radiodiffusion, ont respecté les directives du CSLC sur une couverture médiatique équitable pour tous les partis, et ce, malgré quelques problèmes d'équipement et d'argent. Il les a encouragés à reconstruire la profession.

La censure n'est pas officiellement imposée, mais les journalistes préfèrent rapporter les activités des politiciens, des ministres ou des gestionnaires d'entreprises. De telles nouvelles sont « rentables » pour eux et leur permettent de hausser leurs maigres revenus. « On pratique du journalisme alimentaire pour trouver de quoi vivre », a avoué Donguia Messan journaliste à Radio Benie, une station qui émet de Ouessou. Les panélistes ont exprimé un sentiment analogue en prenant les élections de 2007 comme exemple. « Cette campagne électorale est une aubaine pour les journalistes.

Bernard Mackinza, président de l'OCM a déclaré : « La caractéristique de la presse congolaise est qu'elle est exercée par des journalistes n'obéissant pas aux normes de la profession. L'éthique et la déontologie ne préoccupent ni les employeurs ni les journalistes. Beaucoup pratiquent l'autocensure par peur de décevoir leur sponsor ou de perdre leur emploi ».

C'est une occasion pour eux de se faire un peu d'argent en s'accrochant aux différents candidats, car les journalistes congolais et les médias qui les emploient vivent dans une grande pauvreté ».

Les médias ne sont pas trop loquaces sur la bonne gouvernance, la corruption, la gestion des revenus pétroliers, etc. Par exemple, ces dernières années, des centaines de réfugiés rapatriés de République démocratique du Congo (RDC) sont disparus dès leur arrivée au Beach, port principal de Brazzaville. L'affaire a rapidement attiré l'attention internationale et est devenue « l'affaire des disparus du Beach », un sujet tabou des médias nationaux.

« Certains députés ou ministres créent leurs propres organes de presse juste pour se créer un espace pour faire leur promotion personnelle, et non pas dans le but de créer des véritables entreprises de presse », a expliqué Édouard Adzotsa. Comme des médias sont directement ou indirectement la possession de gens ayant des liens politiques, ou qui sont eux-mêmes politiciens, ils sont surveillés pour éviter que le régime soit contrarié. La liberté des journalistes s'en trouve réduite. Les médias sont à la fois privés et essentiellement agents de l'État.

Même si de nombreux événements importants sont traités, il arrive que le gouvernement empêche les journalistes de faire leur travail. L'un des participants, Moussa Ewangoy, avocat, a rapporté : « Lors des grands procès comme celui du scandale financier de la Caisse Congolaise d'Amortissement, les journalistes nationaux n'ont pu couvrir normalement les débats parce que plusieurs d'entre eux se faisaient expulser par le Président de la juridiction lorsqu'ils ne détenaient pas une autorisation du Parquet ou du Président du Tribunal pour couvrir la séance ».

Les panélistes ont aussi reconnu que les entreprises médiatiques ne disposent pas de l'équipement moderne

Les radios communautaires et locales sont encore faibles, car les stations de radio rurales ont été endommagées par les guerres de la dernière décennie, privant la population rurale de sa source d'information la plus précieuse : la radio.

nécessaire pour produire des émissions de qualité. « Tout le matériel de travail a été pillé ou détruit pendant les différentes guerres civiles (1993-1994; 1997-1999; 2002), et les Pouvoirs publics ne veulent plus investir dans le domaine des médias. », a dit Edouard Adzotsa. « *La Nouvelle République* qui est un organe étatique, publié sur 16 pages, ne dispose que de deux ordinateurs, sans imprimante ni photocopieuse. D'où ses parutions irrégulières, avec des articles bourrés de fautes et des coquilles », a fait remarquer Annette Kouamba Matondo, qui travaille dans ce journal depuis plusieurs années. « Sans parler des incessantes coupures d'électricité et autres pannes techniques » qui ralentissent les activités, a-t-elle ajouté.

Les médias de radiodiffusion transmettent la plupart du temps de la musique ou des films étrangers. Les bulletins d'information qu'on présente (typiquement : matin, midi, soir) manquent souvent d'originalité.

OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

Note : 2,40

Les notes, comparativement élevées, de l'objectif 3 s'expliquent par les bons points des indicateurs 2, 6 et 7, qui touchent l'accès des citoyens aux médias; les journaux et les imprimeries privées; les intérêts sociaux reflétés dans les médias. Toutefois, les indicateurs 1, 3 et 4 ont empêché la moyenne de monter. Ces indicateurs, qui ont trait à la pluralité des sources, aux médias d'État qui reflètent les points de vue du monde de la politique et aux agences de nouvelles, se sont tous classés environ un point ou plus en dessous de la moyenne.

Radio Liberté est la première station de radio privée du Congo-Brazzaville. Elle a vu le jour pendant la guerre de 1997. Depuis 2001, le paysage médiatique compte 18 stations de radio, 10 chaînes de télévision, 40 journaux privés, dont 12 paraissent régulièrement à Brazzaville, 10 revues hebdomadaires et plusieurs journaux qui paraissent irrégulièrement à Brazzaville. Un seul journal est publié quotidiennement, *Les Dépêches de Brazzaville*. Les radios

communautaires et locales sont encore faibles, car les stations de radio rurales ont été endommagées par les guerres de la dernière décennie, privant la population rurale de sa source d'information la plus précieuse : la radio.

Bien qu'il existe plusieurs sources locales d'information, elles donnent presque toutes les mêmes nouvelles et reflètent l'opinion politique de leurs propriétaires. Les panélistes ont constaté que dans l'ensemble, les bulletins de nouvelles que présentent les divers diffuseurs sont assez semblables. Les gens qui peuvent s'acheter une antenne parabolique regardent les chaînes étrangères. À Brazzaville, il est possible de capter un nombre impressionnant de chaînes étrangères par satellite. Des stations de radio, comme la BBC, VOA et RFI peuvent être captées en modulation de fréquence FM. De même, les journaux étrangers sont librement vendus à Brazzaville, mais à un prix de 1500 FCFA (3 \$) qui les rend inaccessibles à la plupart des Congolais.

Dans l'ensemble, les panélistes ont affirmé que ni les barrières techniques ni les barrières juridiques n'entravent l'accès aux médias de notre choix. La radio, la télévision, les périodiques et Internet sont présents. Il existe évidemment des barrières économiques pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer certains médias, particulièrement : les chaînes satellites, les journaux étrangers ou Internet. Dans les zones rurales, il est plus difficile d'avoir accès à tous les médias que dans les zones urbaines.

LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

Il n'y a qu'une seule agence de presse au Congo-Brazzaville, l'Agence Congolaise d'Information (ACI), propriété de l'État. Malgré le professionnalisme des journalistes qui y travaillent, ont confié les panélistes, l'ACI est tombée dans une grande léthargie ces dernières années et ne dispose plus du matériel adéquat pour assurer la distribution des informations aux organes de presse.

Au Congo-Brazzaville, on sait qui sont les propriétaires des radios, des télévisions et des journaux. Selon les panélistes, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie comptent dix stations de radio privées et huit chaînes de télévision, qui, pour la plupart, appartiennent à des politiciens membres du parti au pouvoir. Toutes les stations de radio qui sont à l'intérieur du pays appartiennent aussi à des ministres ou à des députés.

Les diffuseurs emploient deux langues nationales : le lingala et le kituba. Étant donné le faible taux d'alphabétisme, les émissions dans ces langues sont la seule source d'information pour la plupart des gens.

OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 0,87

Les panélistes ont accordé une note faible à tous les indicateurs sauf au cinquième, subventions aux médias privés. Ils ont déclaré à l'unanimité qu'il n'existe aucune entreprise de presse digne de ce nom au Congo-Brazzaville. Il y a uniquement de petites exploitations familiales ou personnelles dirigées par des hommes politiques ou des journalistes-propriétaires. De plus, toutes les organisations médiatiques existantes, privées ou publiques, se caractérisent par une grande précarité due à un contexte économique difficile, mais plus encore, à un manque criant de gestion efficace. Il n'y a pas de vendeurs ni d'agents responsables de la mise en marché, ni d'études de marché qui font état des besoins des lecteurs ou de l'auditoire. En outre, les indices d'écoute et les tirages des journaux ne sont évalués par aucun organisme de surveillance de la presse et il n'existe pas de service de distribution.

Ce sont des hommes politiques qui créent ou financent les médias privés plutôt que de véritables hommes d'affaires; ces derniers hésitent à investir dans un secteur qui n'est pas rentable. Dès lors, « ces hommes politiques qui sont les patrons et propriétaires des médias n'ont pas pour souci principal de rentabiliser leurs "entreprises", mais de se faire un nom dans le monde de la presse », ont reconnu les participants. Les entreprises de presse privées sont gérées comme des « boutiques familiales », sans capital de départ et sans bilan annuel. Un propriétaire peut sacrifier, et sacrifiera,

En 2001, les médias avaient reçu une aide de l'État de 300 millions de FCFA, mais cette aide a été mal gérée et mal répartie. Le soutien direct et indirect aux médias est inscrit dans la loi n° 08-2001 sur la liberté de communication au Congo Brazzaville, mais dans la pratique, aucun de ces avantages n'est accordé aux médias.

le contenu prévu ou le programme des émissions en échange d'une annonce publicitaire ou d'une insertion dans un journal.

Le tirage des journaux est faible et le taux d'invendus élevé. Aucun journal n'atteint un tirage de 2 000 exemplaires. L'imprimerie Auguste, à Baongo, fonctionne avec du matériel obsolète. L'imprimerie Saint-Paul est vieille. Et l'imprimerie des « Dépêches de Brazzaville », en service depuis mai 2007, répond plus ou moins aux normes modernes. Toutes ces imprimeries appartiennent à des intérêts privés.

Les médias publics sont théoriquement subventionnés par l'État. Cependant, depuis 1998, les budgets alloués aux médias d'État se sont considérablement effrités. La principale source de revenus est devenue la publicité. Mais cette publicité est donnée au gré de l'annonceur et selon des critères obscurs ou politiques et non en raison des conditions du marché ou de l'indice de popularité du média en question. Les entreprises de téléphonie mobile sont les championnes

LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

Il n'existe pas une ONG dédiée uniquement à la liberté d'expression et de la presse. Des organisations de défense des droits de l'homme, comme l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), dénoncent certaines restrictions à ces libertés.

de la publicité dans les médias publics comme privés. « Elles imposent elles-mêmes les prix et les heures de diffusion. C'est à prendre ou à laisser », a conclu un journaliste. Certains médias ont des contrats de publicité avec des compagnies aériennes et des pubs.

En 2001, les médias avaient reçu une aide de l'État de 300 millions de FCFA, mais cette aide a été mal gérée et mal répartie. Le soutien direct et indirect aux médias est inscrit dans la loi n° 08-2001 sur la liberté de communication au Congo Brazzaville, mais dans la pratique, aucun de ces avantages n'est accordé aux médias.

OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

Note : 1,59

Tous les indicateurs de cet objectif se sont classés près de la moyenne. L'indicateur 7, les canaux de distribution des médias, est celui qui a récolté le plus de points.

Il existe deux associations d'éditeurs de presse au Congo-Brazzaville : l'Association des Éditeurs de la Presse du Congo (AEPC) et l'Association Congolaise des Journalistes et Éditeurs de Presse (ACJEP). L'OCM, dont il a déjà été question, est chargé de faire respecter le Code de la Presse. Mais, toutes les associations ne sont pas fonctionnelles et mènent plutôt des actions sporadiques. Les propriétaires des radios et des télévisions ne sont pas en association, même si, selon les panélistes, il s'agit d'un besoin.

Il y a environ 12 associations professionnelles au Congo, mais elles ne fonctionnent pas bien. Par contre, il existe un syndicat de journalistes.

Il n'existe pas une ONG dédiée uniquement à la liberté d'expression et de la presse. Des organisations de défense des droits de l'homme, comme l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), dénoncent certaines restrictions à ces libertés.

Les journalistes sont formés à la Faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH), du Département des Sciences et Techniques de Communication (STC) de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville. D'autres professionnels sont formés à l'École Nationale Moyenne d'Administration (ENMA), dans la section journalisme. Les panélistes sont d'avis que les diplômés de ces maisons d'enseignement doivent améliorer leurs compétences professionnelles, particulièrement en ce qui a trait au lien à faire entre la théorie et la pratique. Une formation supplémentaire devrait être dispensée sur les techniques et l'équipement technique les plus modernes. Le Centre de Formation et de Perfectionnement des Personnels de l'Information et de la Communication (CFPPIC) créé en 1998 n'est pas opérationnel.

Les imprimeries appartenant au secteur privé ne sont pas soumises à l'ingérence de l'État. Elles ne pratiquent la discrimination envers aucun média. Les kiosques, les transmetteurs et Internet sont apolitiques et non limités. Les émetteurs de radiodiffusion sont surveillés par le gouvernement par le biais la Commission de Gestion des Fréquences et Émetteurs (COGEF) du ministère des Postes et des Télécommunications.

LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

Liste des participants au panel

Bernard Mackiza, président, Observatoire Congolais des Médias, Brazzaville

Péa Annie Itoua, journaliste, Agence Congolaise d'Information, Brazzaville

Bernadette Ingana, journaliste, Digital Radio Television (DRTV), Brazzaville

Fulbert Nsenda, directeur de la station, Radio Rurale, Brazzaville

Matondo Annette Kouamba, journaliste, *Nouvelle République*, Brazzaville

Jean Fernand Kihoulou, journaliste, *La Rue Meurt*, Brazzaville

Modeste Moussa, avocat, Barreau de Brazzaville, Brazzaville

Eugène Gampaka, journaliste, *Tam-Tam d'Afrique*, Brazzaville

Evariste Donguia Messan, journaliste, Radio Bénie, Ouesso

Rosalie Tsemiabeka, journaliste, Radio Congo, Brazzaville

Erica Yvette Bilala, journaliste, Télé Pour Tous, Pointe Noire

Modérateur

Edouard ADZOTSA, journaliste indépendant, Centre de Formation CFPPIC, Brazzaville

L'étude sur la République du Congo a été coordonnée et dirigée en partenariat avec Journalistes en Danger, Kinshasa, République Démocratique du Congo.